

UN NOUVEAU CANADA DANS UN NOUVEL ORDRE MONDIAL ?

a. La politique étrangère : le passé et l'avenir

Tout emportés qu'ils seront dans le monde turbulent et rempli de défis des années 1990 et du vingt et unième siècle, les Canadiens et Canadiennes doivent trouver un moyen de prendre en compte les enjeux internationaux dans leur équation constitutionnelle. Pour plusieurs raisons, c'est là une tâche difficile.

Au cours des cinquante dernières années, c'est dans le domaine des affaires étrangères que le Canada a agi le plus clairement dans l'unité et qu'il l'a fait dans l'efficacité et l'honneur. Dans les relations que le Canada a entretenues avec le monde extérieur, sa diversité et toute la gamme de ses juridictions constitutionnelles ont transparu, et on les a généralement respectées (comme cela s'imposait dans un monde qui continuait à fonctionner en vertu d'un régime formel de relations entre États souverains). Il s'agit maintenant de savoir si les conditions vont changer tellement, soit à l'échelle mondiale, soit sur le plan constitutionnel proprement canadien, qu'il faudra dès lors réparer la politique étrangère commune qui fonctionne très bien aujourd'hui.

D'après certains, la réalité des blocs régionaux a déjà dépassé la vision ayant depuis toujours caractérisé la politique étrangère canadienne, soit celle d'une puissance moyenne appliquant un multilatéralisme à la Pearson. Quand Mackenzie King a opté pour une communauté de l'Atlantique Nord en 1948, il cherchait notamment à éviter la constitution d'une région de libre-échange avec les États-Unis. Quarante ans plus tard, les pires craintes de certains nationalistes canadiens ont revêtu un caractère beaucoup plus pressant avec l'application officielle de l'Accord canado-américain de libre-échange.

Entre-temps, petit à petit et péniblement, les Européens de l'Ouest édifient leur propre communauté fonctionnelle, bien qu'ils aient maintenant un choix fort difficile à opérer : faut-il y admettre d'autres membres, ou au contraire, approfondir les liens entre les membres actuels ? Pour certains, le processus européen équivaut à la fin de l'État. Ce point de vue, si l'on s'y tient, représente un autre motif de faire valoir que les rôles